



Construction d'un mur de soutènement en limite propriété

Par **valorine69**, le **06/10/2009** à **18:37**

Bonjour, et encore merci pour ce forum !

Je suis en train de faire des devis pour réaliser un mur de soutènement en limite de propriété avec mon voisin.

Ce dernier a fait borner son terrain en 2007. Pour construire mon mur, le maçon va devoir enlever les bornes (bien entendu il ne va pas construire son mur dessus). A la fin des travaux la face extérieure du mur serait en limite et le mur resterait entièrement chez moi (donc il ne s'agit pas d'un mur mitoyen).

Par expérience, je sais que les travaux en limite de propriété créent facilement des discordes.

Ainsi me faut-il une autorisation pour enlever les bornes et faire construire mon mur (avec permis en mairie et DDE)?

Je vais envoyé une lettre recommandée avec AR a mon voisin après lui en avoir parlé oralement, est-ce suffisant ?

Merci pour vos avis et renseignements.

A bientôt